



GAL Vallées des Gaves

Programme Leader 2007-2013 en Vallées des Gaves : *bilan d'étape et perspectives*



CONTACT PRESSE:

Emmanuelle BÉGUÉ, coordinatrice Leader

**Syndicat Mixte pour le Développement Rural
de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost**

4 rue Michelet
65100 Lourdes

Tel : 05.62.42.64.98

Fax : 05.62.42.63.59

contact@smdra.fr

www.valleesdesgaves.com



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

SOMMAIRE

1. Leader : programme européen de développement rural.....p. 4
2. Les premiers résultats du programme en Vallées des Gaves.....p. 5
3. Focus sur les projets accompagnés par Leader.....p. 7
4. Le perspectives du programme jusqu'en 2013.....p. 10

Annexes :

Les projets bénéficiant d'une aide Leader sur le territoire

Répartition territoriale de l'enveloppe attribuée par le GAL

La stratégie du GAL en pratique

De l'idée au projet : comment bénéficier d'une aide Leader ?

1. Leader : programme européen de développement rural

Plus qu'un simple programme de développement, LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une méthode visant à développer des actions innovantes afin de répondre aux enjeux locaux du développement rural.



L'Union Européenne a mis en œuvre, à côté de la politique agricole commune en faveur des marchés et des revenus (ou 1er pilier de la PAC), une politique de développement des territoires ruraux (2ème pilier). Cette politique vise à accompagner les mutations de l'espace rural.

L'approche Leader s'appuie sur l'innovation, la coopération, la mise en réseau, le partenariat des acteurs locaux (publics et privés), et la définition d'une stratégie locale émergeant du territoire. Leader offre une plus grande liberté d'action au niveau local que les autres mesures de politique rurale.

La programmation de développement rural 2007-2013 est financée par un nouvel outil, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et elle se décline en 4 axes :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural
- Axe 3 : qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Axe 4 : Leader, une méthode de mise en œuvre de stratégies locales de développement rural à caractère innovant.

Le programme leader est mis en œuvre sur des territoires constitués et pertinents par un Groupe d'Action Locale. Piloté par un comité de programmation, il est constitué d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (élus des collectivités locales ou représentants d'autres établissements publics...) et d'acteurs privés (entreprises et leurs structures représentatives, chambres consulaires, coopératives, associations...). En Vallées des Gaves, le GAL est porté par le SMDRA et présidé par M. Artiganave.

Le territoire des Vallées des Gaves a été sélectionné après un appel à candidature et le dossier présenté par le SMDRA (stratégie, organisation, animation et programmes d'actions), ainsi que l'expérience du programme (Leader est mis en œuvre depuis 1992 par le SMDRA) ont permis d'obtenir une enveloppe de 1.9 millions d'euros pour accompagner des projets locaux sur 5 ans. Ces projets doivent répondre à la priorité affichée par le GAL : « équité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des vallées des Gaves ».

Une convention a été signée en mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'Agence de Service et Paiements, qui sont les acteurs principaux de ce programme. Le premier comité de programmation a eu lieu en juin 2009 et depuis, le GAL a accompagné une vingtaine de projets sur l'ensemble du territoire et sur des thématiques aussi variées que le tourisme, les services, l'agriculture...

Après deux ans de programmation, un premier bilan d'étape s'impose pour évaluer le fonctionnement du GAL et la mise en œuvre de sa stratégie, et pour préparer les dernières années de fonctionnement du programme qui s'achève en 2013.



Premier comité de programmation Leader en juin 2009

2. Les premiers résultats du programme en Vallées des Gaves

a. Un rythme de programmation élevé

Le GAL des Vallées des Gaves a réussi depuis deux ans à mobiliser les acteurs locaux en accompagnant une vingtaine de projets sur l'ensemble du territoire. Le Comité de Programmation a déjà affecté 44 % de l'enveloppe globale, répartis entre 31 projets. Ce constat révèle un fonctionnement efficace du GAL et de son animation même si parmi les actions accompagnées, les porteurs de projet privés restent encore trop peu représentés.

Le Comité de programmation s'est réuni à cinq reprises depuis le lancement du programme et a retenu 31 projets parmi les 70 projets pour lesquels les animateurs du GAL ont été sollicités en deux ans.

Ces 31 projets sélectionnés ont mobilisé 831 629 €, ce qui représente une moyenne de 26 827 € par projet. Le GAL a fait le choix de limiter l'aide attribuée à chaque projet à 50 000 € afin de privilégier les « petits » projets locaux.

Les projets retenus sont répartis sur le territoire des Vallées des Gaves avec quelques disparités qui vont s'estomper à terme puisque de nouveaux projets sur les territoires peu représentés sont en réflexion.

A ce jour, déjà quinze projets sont achevés et sont en procédure de paiement.

b. Prédominance des actions liées aux services et au tourisme

La stratégie du GAL, qui présente des mesures variées allant du tourisme, aux services à la population, en passant par l'aide aux micro entreprises, est mise en œuvre depuis deux ans grâce à une variété importante de projets :

- 8 projets concernent l'amélioration des services à la population
- 14 projets concernent l'activité touristique, et parmi eux 7 ont pour objet la mise en accessibilité des équipements pour les personnes handicapées.
- 2 projets sont portés par des exploitants agricoles qui cherchent à diversifier leur activité en investissant dans l'agritourisme : il s'agit de rénovation de chambres d'hôtes et de la création d'un gîte d'étape équestre.
- un projet de formation porté par l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation) à l'attention des acteurs économiques intervenant sur un pôle touristique est en cours de réalisation
- enfin, deux projets portent sur la thématique agricole : il s'agit tout d'abord d'un diagnostic et d'une animation qui visent à améliorer la gestion des zones intermédiaires par les différents acteurs intervenant sur la montagne. Ce diagnostic lancé en 2009 a identifié des problématiques prioritaires pour lesquelles des actions doivent être menées ; et c'est notamment la question de la fermeture des paysages et milieux en zones intermédiaires qui a initié le lancement d'une démarche de mesures agroenvironnementales. Il s'agit de mobiliser des agriculteurs qui souhaitent s'engager dans des travaux d'ouverture ou de maintien des milieux. La Chambre d'Agriculture est chargée actuellement de l'animation de cette démarche qui démarrera en 2011.

Au final, les projets liés au tourisme et aux services restent les plus nombreux et un certain nombre de mesures n'ont pas encore été sollicitées. Cela s'explique notamment par les éléments suivants :

- les actions réservées aux porteurs de projet privés sont relativement contraignantes et le programme Leader nécessite d'acquiescer des fonds publics en contrepartie ;
- le programme Leader a connu des difficultés dans le démarrage au niveau national avec des délais de procédure très longs, ce qui a pu freiner les demandes de certains porteurs de projet
- enfin, les besoins des territoires en Vallées des Gaves sont liés en grande partie au secteur touristique, et aux services à la population.

c. Une animation de proximité efficace

Le GAL est organisé sur la base d'un comité de programmation, dont le rôle est d'examiner, décider de programmer, d'ajourner ou de rejeter les dossiers proposés par les porteurs de projet. Il a également un rôle de suivi et d'évaluation du programme. Depuis le lancement du programme, cinq comités de programmation se sont réunis pour décider du financement des projets mais également pour suivre l'évolution du programme.

En amont de la programmation, l'équipe technique accompagne les porteurs de projet dans la démarche Leader. Cette animation est organisée autour de l'équipe du GAL (deux agents du SMDRA) et en lien avec les animateurs locaux issus des structures intercommunales du territoire. Cette organisation a fait ses preuves au cours des programmes précédents pour plusieurs raisons : proximité, connaissance du terrain, disponibilité, cohérence avec les autres politiques territoriales... Cette animation est formalisée au sein du comité technique qui permet aux animateurs d'échanger sur les différents projets du territoire et d'instruire les projets qui seront proposés à la programmation. Depuis 2009, huit comités technique ont eu lieu et ont permis notamment de mettre en œuvre des outils d'instruction des projets, de remonter les attentes des territoires, de suivre l'évolution du programme.

Cette animation est très largement appréciée par les porteurs de projet. En effet, des entretiens menés auprès des maîtres d'ouvrage ayant achevé leur projet, ont permis de souligner l'importance de cette animation de proximité. Le programme Leader apparaissant de plus en plus contraignant, cette animation de proximité est un accompagnement précieux pour les porteurs de projet.

Enfin, la procédure d'un dossier accompagné par Leader passe également par d'autres acteurs, et notamment les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et l'Agence de Service et de Paiement. Les premières années du programme ont été marquées sur ce point par des délais relativement longs avec des difficultés techniques et des incertitudes règlementaires qui ont contraint le travail du GAL. A l'heure actuelle, les procédures se sont normalisées et les échanges entre le GAL, la DDT et l'ASP permettent un traitement des dossiers efficace.

d. Concertation, partenariat et mise en réseau

Dès la candidature du SMDRA au programme Leader, des instances de concertation ont été mises en œuvre afin de déterminer la stratégie proposée pour les années 2007 à 2013. Aujourd'hui, cette concertation se poursuit dans la vie du programme au travers du comité de programmation mais également à travers des partenariats développés sur le territoire.

En effet, un fort partenariat est nécessaire dans le fonctionnement du programme Leader, que ce soit avec les services de l'Etat qui sont chargés de la gestion du programme Leader, le Pays des Vallées des Gaves et les collectivités du territoire, les organismes consulaires, le Parc National des Pyrénées... Ces partenariats sont le plus souvent liés à des projets particuliers mais ils permettent également de travailler sur le plus long terme pour mettre en œuvre des actions transversales sur le territoire en lien avec le programme Leader. Le partenariat et la concertation sont au cœur de la démarche Leader et sont aujourd'hui primordiaux dans le montage des projets de développement local.

Au-delà du territoire, la mise en réseau est également une constante dans le programme Leader ; les GAL entretiennent des relations importantes pour partager les pratiques et les pistes de projets. Cette mise en réseau est facilitée par l'association Leader France à laquelle le GAL a adhéré en 2010. Cette association soutient la mise en œuvre de la procédure Leader dans les territoires et assure la représentation des GAL auprès des autorités nationales et européennes pour aider au bon fonctionnement de la procédure.

3. Focus sur les projets accompagnés par Leader

Afin de souligner la diversité des projets financés dans le cadre de Leader, voici quelques projets présentés plus en détail. Ces projets se sont achevés en 2010.

Travaux d'accessibilité de l'office de tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost

Projet réalisé par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost

L'office de tourisme, qui accueille chaque année plus de 80 000 visiteurs assure les missions de promotion, de communication et d'information. En 2007, l'Office de Tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost, a perdu son classement préfecture 2* en raison de la non conformité du hall d'accueil aux normes prévalant en matière d'accessibilité. Face à cette situation, la Communauté de Communes s'est engagée à entreprendre les travaux nécessaires pour permettre à l'Office de Tourisme de retrouver son classement. L'Office de Tourisme a obtenu à l'issue de ces aménagements le label Tourisme et Handicap pour les quatre déficiences.



Projet aidé au titre de la mesure de promotion des activités touristiques, en tant que démarche d'accessibilité des bâtiments touristiques ouverts au public.

Montant des dépenses réalisées: 79 098.47 € HT

Montant de l'aide Leader versée : 33 477.28 €

Equippedement du funiculaire afin de favoriser la pratique du VTT sur le massif du Pic du Jer

Projet réalisé par ville de Lourdes



Le funiculaire du Pic du Jer transporte chaque année des dizaines de milliers de visiteurs, de la ville de Lourdes vers le sommet du Pic, vaste espace naturel préservé de toute circulation automobile, et point d'observation exceptionnel sur les Vallées des gaves et leurs sommets pyrénéens.

Les multiples sentiers pédestres qui partent du sommet, permettent aux visiteurs de découvrir la richesse florale et végétale de la montagne. La configuration de ces parcours permet d'y faire cohabiter piétons et cyclistes, sans risque pour chaque type d'usagers.

Par contre, la montée du massif en VTT est particulièrement difficile, et les demandes de transport des cycles par le funiculaire étaient croissantes, en particulier de la part des familles et des personnes désirant découvrir le site de façon originale mais sans aptitudes physiques particulières.

Le funiculaire ne pouvait accueillir de vélo tout-terrain qu'en nombre limité et hors des heures de pointe et des jours de fréquentation (week-end, vacances d'été).

Le projet a permis d'aménager un porte vélo (capacité 6 à 7 vélos) sur chacune des deux cabines du funiculaire, ainsi qu'une passerelle d'accès à ces porte-vélos sur la gare supérieure permettant de séparer les flux des piétons et des vététistes. Ce projet a permis d'accroître la fréquentation du site par les vététistes.

Projet aidé au titre de la mesure de promotion des activités touristiques, en tant que modernisation d'un équipement touristique constituant un « plus-produit ».

Montant des dépenses réalisées: 55 806 € HT

Montant de l'aide Leader versée : 22 000 €

Ameublement d'un nouveau centre de loisirs sans hébergement (3-12 ans)

Projet réalisé par la commune de Luz Saint-Sauveur

Le centre de loisirs de Luz fonctionnait dans les locaux de l'école maternelle de Luz Saint-Sauveur et ne pouvait donc ouvrir ses portes que pendant les vacances scolaires de la zone de Toulouse. Le centre de loisirs rend un réel service à la population locale et est également appréciée de la clientèle touristique.



La municipalité a fait réaliser, en interne, une étude sur les besoins en matière de garde de jeunes enfants. A l'éclairage de cette étude, il a semblé intéressant de s'orienter vers un point d'assistantes maternelles en relation avec le projet de création d'un relais centré sur Argelès-Gazost.

La commune de Luz Saint-Sauveur a réalisé l'aménagement au rez-de chaussée d'une maison de maître récemment acquise et située en plein centre, à proximité de la piscine et de la Maison de la Vallée, centre culturel, pour y installer le centre de loisirs J-Club. Sont également à disposition le parc de la maison et l'accès à un jardin clôturé.

Les locaux ayant été livrés nus, il a été prévu de les meubler pour l'accueil simultané maximum de 40 enfants. Les meubles répondent aux normes en vigueur, sans danger pour les enfants et en matériaux respectueux du développement durable.

Projet aidé au titre de la mesure relative aux services de base pour l'économie et la population rurale, en tant qu'aménagement d'établissement d'accueil de l'enfance favorisant l'emploi des parents en milieu rural isolé.

Montant des dépenses réalisées : 15 745.44 € HT

Montant de l'aide Leader versée : 6 927.99 €

Aménagement d'un terrain de loisirs multisports pour jeunes et préadolescents

Projet réalisé par la commune de Bartrès



Les objectifs de ce projet étaient de :

- maintenir et développer la vie et l'animation locale sur la commune
- développer les services en direction du public jeunes et préadolescents
- développer l'accès, sur la commune, aux équipements de loisirs et de détente
- proposer aux jeunes visiteurs souvent accompagnés de leur

famille de bénéficier d'un espace d'activités et de détente

Ce projet a permis d'aménager un site adapté et sécurisé à proximité immédiate d'un parking aménagé (proche de l'aire de jeux pour jeunes enfants), protégé par une clôture et un système de barrières et de chicanes. Ce terrain multisports, en complémentarité de l'aire de jeux pour jeunes enfants déjà existante crée un véritable pôle « enfance-jeunesse ».

Projet aidé au titre de la mesure relative aux services de base pour l'économie et la population rurale, en tant que création d'équipement à usage sportif présentant une offre de service à l'échelle du bassin de vie.

Montant des dépenses réalisées : 100 445.37 € HT

Montant de l'aide Leader versée : 42 069.07 €

Plan de gestion des espaces agro-pastoraux, accompagnement des exploitants et collectivités locales

Projet réalisé par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

L'évolution de l'activité agricole dans les territoires de montagne (estives, zone intermédiaire et fond de vallée) a des conséquences qui vont au-delà du seul secteur agricole. D'autres acteurs territoriaux perçoivent sur ce même espace des enjeux différents et complémentaires, et notamment :

- les collectivités : enjeux touristiques (paysage) et risques (incendie, avalanche)
- le Parc National des Pyrénées : un enjeu de biodiversité et de maintien des habitats
- les forestiers : gestion de la qualité et de la valorisation des plantations.

La multifonctionnalité des espaces ruraux et montagnards dans les Vallées des Gaves a donc mené à cette démarche concertée afin d'accompagner les exploitants agricoles transhumants et les collectivités territoriales dans une gestion concertée des espaces agro-pastoraux.

Ce projet est réalisé sur les zones intermédiaires de trois cantons du territoire : Aucun, Argelès-Gazost et Luz. Ce projet est réalisé en deux phases : la réalisation d'un diagnostic partagé entre les acteurs et qui sera décliné en actions.

Projet aidé au titre de la mesure relative à la préservation du patrimoine naturel et rural et plus particulièrement à la gestion des zones intermédiaires, en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées.

Montant prévisionnel des dépenses de 2009 à 2012 : 200 000 € HT

Montant de l'aide Leader attribuée : 88 000 €

Formation-développement des acteurs en vue de l'enrichissement de l'offre touristique du Pôle touristique pyrénéen Hautacam / Argelès / Val d'Azun

Projet porté par l'ADEPFO (association de développement des Pyrénées par la formation)

Dans un marché touristique en constante évolution, élus et acteurs socioprofessionnels ressentent le besoin d'approfondir la réflexion sur le positionnement du territoire, de favoriser les synergies entre élus, techniciens et socioprofessionnels et d'aboutir à la réactualisation de la politique de développement et de marketing touristique. Au-delà, il s'agit de (re)positionner l'offre touristique de chaque entité du pôle et de développer la complémentarité et la cohérence entre ces différentes offres et ainsi optimiser l'offre globale du pôle.

Quatre principaux objectifs ont été identifiés :

- structuration du réseau des professionnels,
- renforcement de la cohésion entre les élus, les techniciens et les socioprofessionnels, dans la définition et l'application de la stratégie touristique,
- accompagnement marketing et réflexion sur la production,
- création de produits touristiques dans le cadre d'une stratégie commune et partagée, à intégrer dans l'offre globale du pôle.

L'action se déroulera en 2 phases :

- phase 1 (2010) : travail sur le positionnement, les modes organisationnels et la stratégie touristique des territoires
- phase 2 (2010/2011) : mise en cohérence de l'offre au niveau du pôle

Projet aidé au titre de la mesure relative à formation collective des acteurs économiques locaux formation, concernant ici une démarche de développement d'un projet territorial.

Montant prévisionnels des dépenses : 28 430 € HT

Montant de l'aide Leader attribuée : 16 909.20 €

4. Les perspectives du programme jusqu'en 2013

A l'issue de ce premier bilan d'étape, quelques constats nécessitent de mettre en œuvre certaines **mesures correctrices**.

En effet, la programmation du GAL révèle la difficulté de mobiliser les porteurs de projet privés. Cela s'explique par la méconnaissance du programme, mais également par la complexité de la procédure et les contraintes de Leader.

Un autre constat issu de la programmation est la prédominance de certaines mesures liées au tourisme et aux services. Les axes destinés au monde agricole, aux micros entreprises et à la formation, sont encore peu mobilisés.

Afin de remédier à ces difficultés, le GAL a proposé à ses partenaires de modifier certains éléments de sa stratégie. Il s'agit principalement d'actualiser les mesures du GAL par rapports aux documents de référence nationaux et régionaux qui ont évolué depuis 2007. Cela va également être l'occasion de recentrer la stratégie du GAL autour des besoins réels des territoires et de supprimer certaines mesures qui ne pourront être utilisées sur le territoire.

L'action du GAL jusqu'en 2013 devra privilégier les orientations suivantes:

- les actions de formation sur les thématiques agricoles et auprès des acteurs économiques locaux
- poursuivre l'accompagnement des projets portés par les collectivités locales, notamment en ce qui concerne les services et le tourisme
- continuer la démarche menée sur le volet agricole, concernant les zones intermédiaires, en accompagnant la mise en œuvre des actions qui vont émerger du diagnostic et notamment, les projets de mesures agro-environnementales de lutte contre la fermeture des milieux
- mobiliser les acteurs privés du monde agricole, les artisans, commerçants qui peuvent bénéficier d'aides Leader pertinente dans leur projets de modernisation, d'équipement, de transmission...

En outre, le GAL doit également s'atteler à initier des projets de coopération. Ces projets doivent être en lien avec la stratégie du GAL et peuvent donc concerner différents secteurs d'activités. Les partenaires peuvent être tout autant sur des territoires voisins, qu'europeens.

Dès lors, **il reste deux ans et demi de programmation** pour solliciter le GAL des Vallées des Gaves et monter un projet avec l'aide de Leader. Tout porteur de projet qui a une idée peut contacter les animateurs du GAL. Ce projet devra correspondre à la stratégie du GAL et s'inscrire dans les principes de Leader qui sont la concertation, le partenariat et l'innovation.

En parallèle de son animation et de l'accompagnement des projets, le GAL des Vallées des Gaves mène une démarche importante d'évaluation de son programme. Cette évaluation est également menée au niveau régional et les résultats permettront de mettre en avant les dynamiques des territoires locaux autour du programme Leader et la pertinence de cette gestion de proximité des fonds européens. Ces évaluations et le travail des GAL permettront d'enrichir les réflexions et les orientations quant à **l'avenir du programme Leader après 2013**, réflexions qui ont déjà commencé au niveau européen, national et même européen.

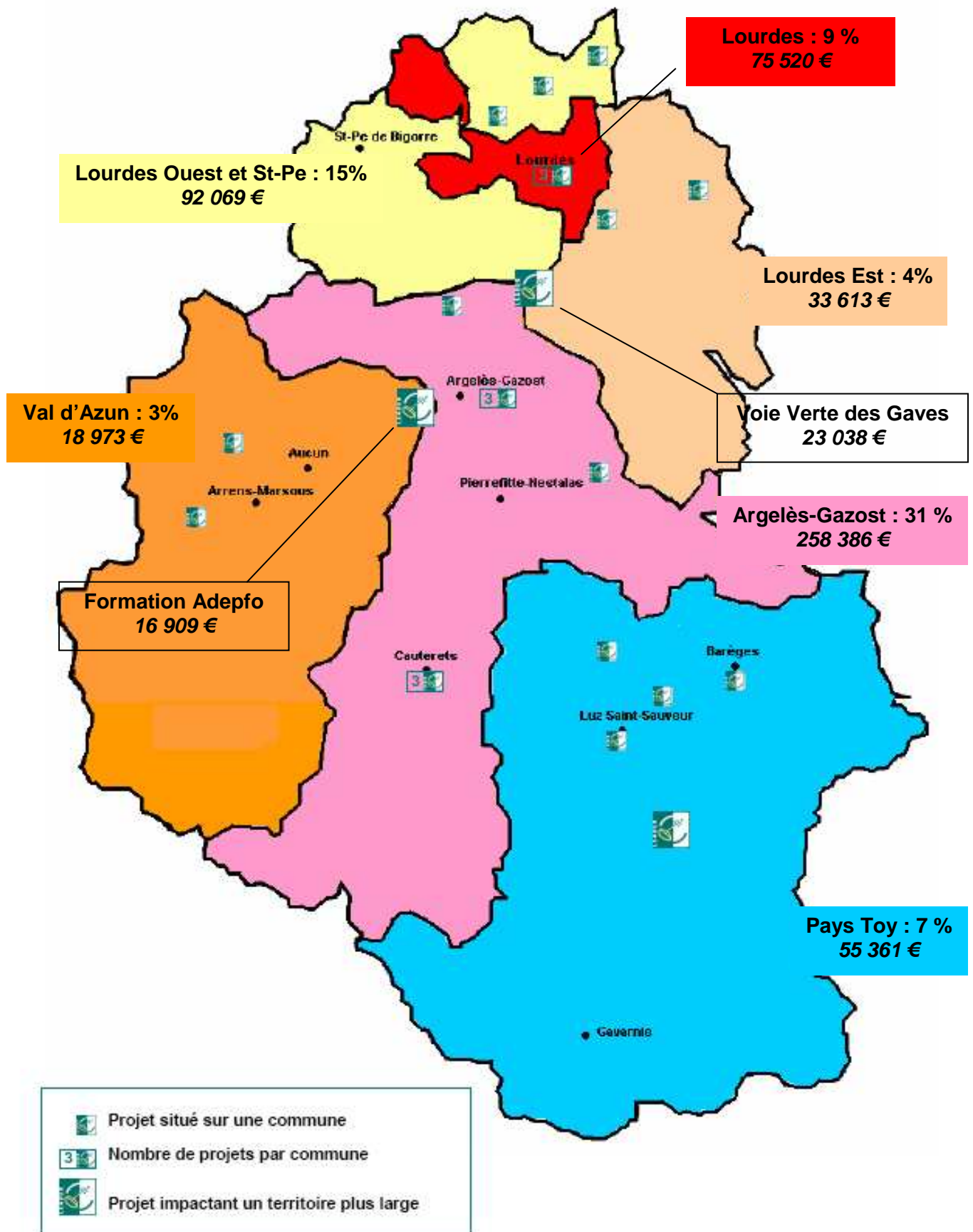
Annexe 1 : les projets bénéficiant d'une aide Leader sur le territoire depuis 2009

<i>Mesure</i>	<i>Porteurs de projets</i>	<i>Opérations</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Leader attribué</i>
Accessibilité et mobilité durable	Communauté de Communes de la Vallée de St-Savin	Centre thermoludique de Cauterets: accessibilité des personnes à mobilité réduite	190 616,00	50 000,00
	Commission Syndicale de la Vallée de St-Savin	Restauration du Casino de Cauterets: accessibilité des personnes à mobilité réduite	50 465,44	22 204,79
	Communauté de Communes du Val d'Azun	Aménagement d'un site de montagne en zones d'itinérances douces : le col de Couraduque	27 338,00	11 656,60
	Syndicat Mixte du Hautacam	Etude pour la conception et la réalisation d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam	19 980,00	8 791,20
	Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost	Travaux d'accessibilité de l'office de tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost	79 098,47	33 477,28
	SMDRA	Adaptation de la signalétique de la Voie Verte des Gaves	59 840,20	23 038,48
	Ville de Lourdes	Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés	8 000,00	3 520,00
	Commune de Saligos	Aménagement d'une itinérance douce	22 175,00	3 171,30
	Commune de Barèges	Création d'un sentier d'initiation au dessin, en partie accessible aux personnes handicapées	224 349,00	38 376,00
	Commune d'Argelès-Gazost	Travaux de mise en accessibilité du centre thermoludique	99 800,00	43 912,00
Tourisme: plus-produit	Ville de Lourdes	Equiperment du funiculaire afin de favoriser la pratique du VTT sur le massif du Pic du jer	55 806,00	22 000,00
	Communauté de Communes du Val d'Azun	Création d'un sentier d'interprétation au col du Soulor	40 100,00	7 316,76
	Commission Syndicale de la Vallée de Barèges	Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy	39 676,00	3 967,60
	Commune d'Arrayou-Lahitte	Création d'une aire de détente au cœur du village de Lahitte	17 308,63	6 663,82

Services à la population	Ville de Lourdes	Création d'un centre de ressources multiservices (partie en faveur des saisonniers)	155 556,00	50 000,00
	Commune de Bartrès	Aménagement d'un terrain de loisirs multisports pour jeunes et préadolescents	100 445,37	42 069,07
	Commune de Poueyferré	Création d'un terrain multisports pour adolescents	69 380,00	25 000,00
	Commune de Luz	Ameublement d'un nouveau centre de loisirs	15 745,44	6 927,99
	Commune de Jarret	Création d'une microcrèche rurale	201 737,87	26 949,53
	Commune d'Adé	Création d'un espace associatif intergénérationnel	352 000,00	25 000,00
	Commune d'Argelès-Gazost	Construction de nouveaux locaux pour l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) des sept Vallées	468 227,50	50 000,00
	Commune de Cauterets	Création d'une annexe au centre de loisirs	144 456,59	38 376,00
Formation	ADEPFO	Formation-développement des acteurs en vue de l'enrichissement de l'offre touristique du Pôle touristique pyrénéen Hautacam / Argelès / Val d'Azun	38 430,00	16 909,20
Agriculture	Chambre d'Agriculture	Plan de gestion des espaces agro-pastoraux, accompagnement des exploitants et collectivités locales (2009-2012)	200 000,00	88 000,00
	Chambre d'agriculture	Animation des mesures agro-environnementales pour lutter contre la fermeture des milieux en zone intermédiaire	10 000,00	5 500,00
Diversification de l'activité agricole	Mme Christine Lassalle, exploitante agricole	Rénovation de chambres d'hôtes à Betpouey	11 550,19	2 823,46
	M. Gauthier Noguez, exploitant agricole	Création d'un gîte d'étape équestre et pédestre à Ouzous	107 659,59	22 359,33
Animation du programme	SMDRA	Animation 2009 – 2010 – 2011 : 2 agents du SMDRA, et mise à disposition d'animateurs locaux Gestion, animation, coordination et suivi du programme ; accompagnement des porteurs de projet	314 853,49	173 169,42

Annexe 2 : répartition territoriale des projets accompagnés par Leader

Montant total programmé au 1^{er} janvier 2011 : 831 629 € dont 34% pour 5 projets impactant tout le territoire (195 872 €)



Annexe 3 : la stratégie du GAL en pratique

Axe de la politique de développement rural	Thèmes	Bénéficiaires
Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agro alimentaires (pratiques respectueuses de l'environnement)	Fonds d'assurance formation, OPCA, CNPPF, FNCF, Chambres d'agriculture, organismes de formation professionnelle
Axe 2 : amélioration de l'environnement et espace rural	Aménagements agro-environnementaux en zones intermédiaires : MAET pour lutter contre la fermeture des milieux	Agriculteurs
Axe 3 : qualité de vie en milieu rural et diversification de l'activité agricole	Diversification vers des activités non agricoles (accueil à la ferme, entretien d'espaces, artisanat, hébergements...) Financement des études et des investissements.	Ménages agricoles
	Aide à la création & développement de micro-entreprises : installation, investissements, études, accompagnement.	Micro-entreprises occupant moins de 10 personnes et chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros
	Promotion des activités touristiques : soutien au développement d'un éco-tourisme de qualité : hébergement, équipement, animation, accessibilité, études...	Collectivités locales, associations, particuliers, entreprises, établissements publics, organismes consulaires
	Services de base pour l'économie et la population rurale : lieu de vie intergénérationnel, RAM, pôles de services au public, équipements culturels / sportifs....	EPCI, syndicat mixtes, collectivités locales, personne privée habilitée par le SMDRA
	Préservation du patrimoine : gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées	Organismes chargés de l'animation pastorale, chambres d'agriculture, associations à objet pastoral...
	Formation et information des acteurs économiques : promouvoir le développement durable et l'égalité des chances	Pays, organismes consulaires, organismes de formation, collectivités territoriales, associations, groupements d'employeurs
	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement de la filière forêt-bois (seulement l'émergence, réunion de concertation, d'information + étude, diagnostic)	Pays, EPCI, Parc
Axe 4 : Leader	Coopération	Acteurs publics et privés situés sur le territoire du GAL
	Ingénierie, gestion et animation de Leader	SMDRA

Annexe 4 : De l'idée au projet, comment obtenir une aide Leader ?

Pour être éligible au programme Leader, le projet doit s'inscrire dans la stratégie du GAL et être localisé sur le territoire des Vallées des Gaves (arrondissement d'Argelès-Gazost). Il doit également répondre aux exigences de Leader : innovation, concertation et partenariat.

Avant de se lancer dans Leader, les porteurs de projet doivent connaître les « fondamentaux » de Leader et notamment les règles de financement.

Pour obtenir une contrepartie Leader, le projet doit déjà être financé par de la dépense publique nationale : Etat, département, région, collectivité locale, établissement public.... Concrètement, 0.55 € de Leader ne pourront être donnés que si en face, le porteur de projet a obtenu 0.45 € de contrepartie publique.

Quand un porteur de projet a une idée, il doit s'adresser aux animateurs locaux qui vont l'aider à définir son projet s'il correspond à la stratégie du GAL :

- Val d'Azun : Sylvain Lanne à la Communauté de communes du Val d'Azun
- Canton d'Argelès-Gazost : Frédéric Hamon au Syndicat Mixte du Haut-Lavedan
- Pays Toy : Baptiste Jacquart au Sivom du Pays Toy
- Pays de Lourdes : Céline Fustier au syndicat des syndicats du Pays de Lourdes
- Ville de Lourdes : Sophie Vabre à la mairie de Lourdes

Une fois le dossier déposé et le plan de financement complet, il est instruit sur le plan technique par le comité technique du GAL qui réunit les animateurs locaux puis par le service référent pour les aspects réglementaires (DDT). Si le dossier reçoit un avis favorable il est ensuite présenté en Comité de programmation qui se prononce sur l'opportunité du projet.

Si le projet est accepté, le porteur de projet signe une convention d'attribution d'aide avec le GAL, l'autorité de gestion et le Préfet. Le paiement de Leader n'est effectué qu'une fois le projet réalisé et après que les contreparties publiques aient été versés. Les porteurs de projet doivent savoir que des contrôles peuvent être effectués sur leur dossier et que leur projet fera automatiquement l'objet d'une évaluation au niveau du GAL.